

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de CLAMART

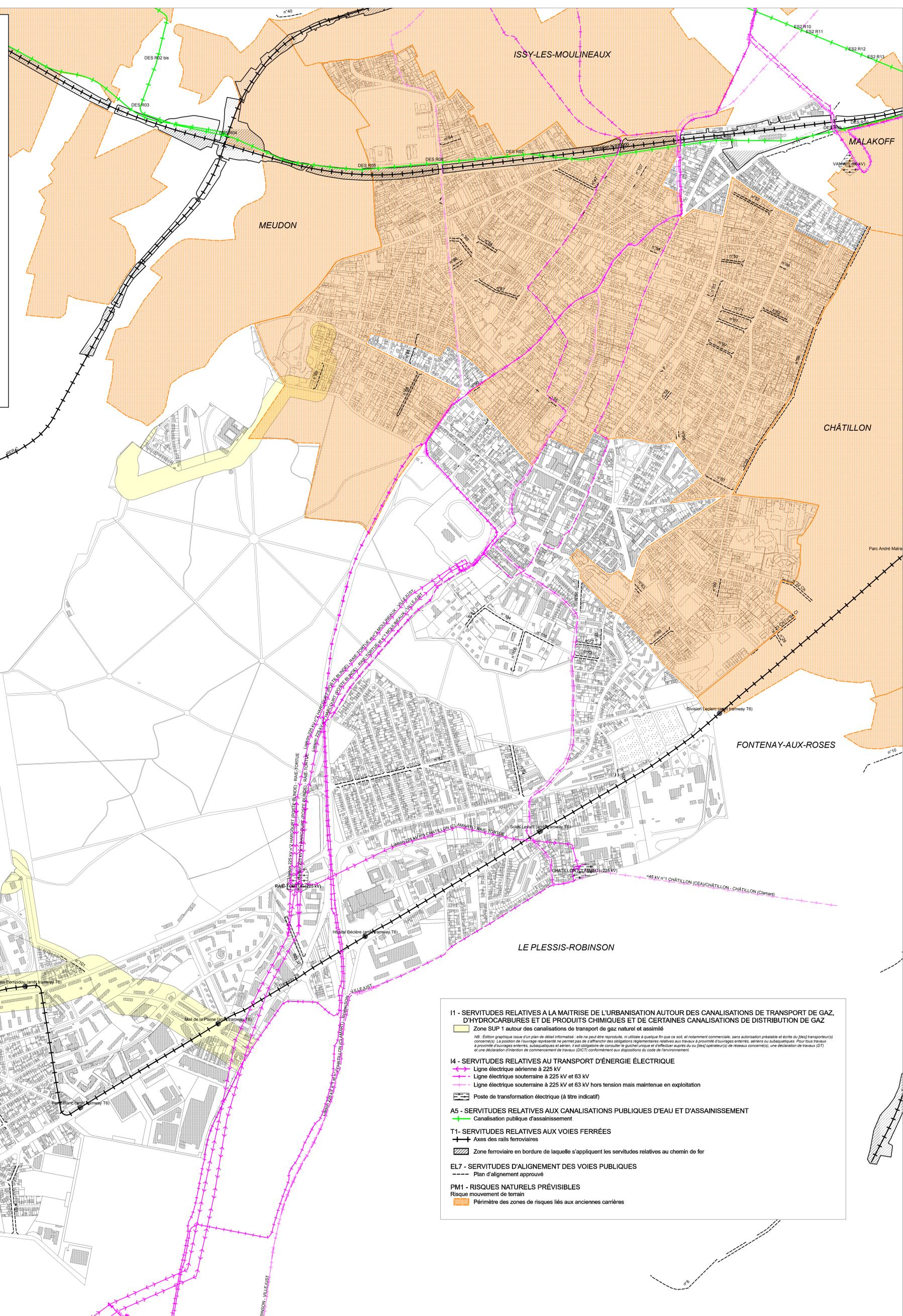
### Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (I1-I4-A5-T1-EL7)  
servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique (PM1)

PLAN 2/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(février 2020)



**I1 - SERVITUDES RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ**

- Zone SUP 1 autour des canalisations de transport de gaz naturel et assimilé

NB : Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). Le porteur de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, souterrains et aériens. Il est obligatoire de consulter le guideur unique et d'effectuer auprès du ou (des) porteur(s) de réseaux concernés, une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

**I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**

- Ligne électrique aérienne à 225 kV
- Ligne électrique souterraine à 225 kV et 63 kV
- Ligne électrique souterraine à 225 kV et 63 kV hors tension mais maintenue en exploitation

Poste de transformation électrique (à titre indicatif)

**A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

- Canalisation publique d'assainissement

**T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES**

- Axes des rails ferroviaires
- Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

**EL7 - SERVITUDES D'ALIGNEMENT DES VOIES PUBLIQUES**

- Plan d'alignement approuvé

**PM1 - RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES**

- Risque mouvement de terrain
- Périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières